



ACTIONS COLLECTIVES 2022 - pôle de compétitivité SAFE

(Missions de catégorie C)

« EIT phase 2 »

Contexte et objectifs opérationnels :

Le Pôle de compétitivité SAFE regroupe quatre secteurs d'activités porteurs de gros enjeux économiques, sociaux et environnementaux l'aéronautique, le spatial, la défense et la sécurité.

Son projet EIT, soutenu par la **Région SUD et l'ADEME**, s'intègre à la mise en place d'une démarche innovante de transition écologique de ces filières d'avenir, les renforçant en tant que leaders d'emplois hautement qualifiés et non délocalisables.

Ces industries présentent, en effet et notamment, deux spécificités favorables au développement de l'économie circulaire territoriale : d'importants « flux » de sous-traitances et une valeur résiduelle significative des matériaux utilisés.

Dans ce cadre, SAFE a réalisé **un diagnostic filière de l'EIT** (Ecologie Industrielle et Territoriale) auprès des acteurs de la filière en Région SUD via une analyse forces / faiblesses / opportunités du secteur. Ce diagnostic prend fin à la fin du mois de septembre et viendra alimenter une feuille de route opérationnelle afin de renforcer notre action. L'objectif de cette deuxième phase, qui fait aujourd'hui l'objet d'une demande de financement, **est d'accompagner les acteurs des filières aéronautique et spatial vers l'excellence opérationnelle et environnementale (Compétitivité Environnementale)**

En phase 1, le diagnostic, nous a permis :

- 1/ **d'introduire le concept d'écologie industrielle territoriale** auprès des entreprises (TPE, PME, ETI, grands groupes) du secteur – Une **trentaine d'entreprises régionales** ont répondu à nos questionnaires dont **10 situées sur le territoire de AMPM**
- 2/ **d'identifier et mobiliser des partenaires territoriaux** (en vue d'une gouvernance future),
- 3/ de préciser des **domaines d'actions** à mettre en place dans la **deuxième partie** de l'action,
- 4/ de définir les futurs **indicateurs de performance environnementale** mesurables collectivement pour la filière et individuellement chez chaque entreprise.

Les objectifs de la phase 2, faisant l'objet de la présente demande de financement, seront les suivants :

- 1/ Lancer la dynamique Phase 2 du Projet Régional au sein **des chaînes de valeur aéronautique et spatiale**
- 2/ **Animer** les actions d'améliorations environnementales « entreprise » et « filière » issues de la Phase 1
- 3/ **Tirer de ce projet pilote une méthodologie affinée transposable au niveau aérospatial national**
- 4/ En dériver une **approche individuelle – collective de Performance Environnementale des Entreprises transposable aux autres PME – Filières industrielles sur le territoire AMPM et de la Région SUD**
- 5/ **Objectif environnemental commun = « moins 20% d'empreinte carbone sur 2022 – 2024 »**

Descriptif détaillé de l'action :

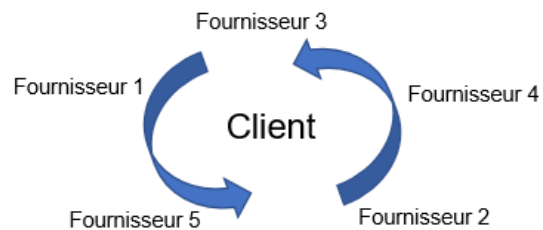
L'action « EIT Phase 2 » est une action pilote de mise en place de ce dispositif.

L'action s'articule autour de 2 grands axes : **améliorations individuelles**, dans chaque PME + **améliorations collectives** de la chaîne de valeur, autour et avec le Donneur d'Ordres.

Notre action se construit autour de **deux grappes constituées de 4 et 5 entreprises (PME)** toutes deux menées/portées par un grand donneur d'ordres régional. A noter que la présente demande de financement ne porte que sur une grappe, celle pour laquelle nous sommes en discussion avec Airbus Helicopters car l'impact sur le territoire métropolitain sera indéniable.

Grappe=

- ✓ Unité de lieu (région)
- ✓ Unité de temps (planning prgm)
- ✓ Unité de client (exigences)
- ✓ Unité d'experts



Grappe client/fournisseur

Méthodologie proposée :

1/ Améliorations individuelles de la performance environnementale des PME :

- . **MESURER** ses empreintes environnementales venant des « énergies », « bâtiments », « déchets », « transports », « déplacements », « numérique et autres procédures – procédés », ... → en tirer son « bilan carbone » de départ et son « tableau de bord » de pilotage environnemental
- . **DIAGNOSTIQUER** les domaines à améliorer pour réduire de 20% son empreinte sur 3 ans
- . **PRIORISER son PLAN D' ACTIONS**, avec, notamment, les « quick wins » de la première année (2022)
- . **MOTIVER** le personnel, pour une projet « 4 fois gagnant » : employés + entreprise + filière + territoire
- . **PROGRESSER** et **PARTAGER** périodiquement ses projets avec les autres PME, pour s'étalonner et se challenger positivement
- . **ENCLENCHER une DYNAMIQUE DURABLE**, se poursuivant, au-delà de la période « Grappe Pilote », sur les « moins 20% en 2024 » et solidifiée par une CERTIFICATION ISO 14001 et une démarche RSE affichée.

2/ Améliorations collectives de la « chaîne de valeur » et du territoire :

- . **TRANSPORTS** optimisés et éco – responsables, au lieu de simplement « moins cher – urgent - juste à temps »
- . **EMBALLAGES** optimisés pour (ré)utilisations « end to end » ; recyclables localement ; éco – conçus
- . **CONTRATS TYPES** basés sur le pouvoir de négociation du grand DO et les bonnes pratiques de tous :
 - . **TRANSPORTS – LOGISTIQUE**
 - . **COLLECTE et TRAITEMENT de DECHETS**
 - . **CONTRAT DE PREFORMANCE ENERGETIQUE (CPE)**

. ECO – (RE) CONCEPTION des produits de la filière : quelles cibles ? méthode ? priorités ? projets pilotes ?

3/ Formation du personnel et accompagnement à la recherche de financements

SAFE sera maître d'ouvrage de l'action en gèrera les financements, identifiera les PME pilotes, constituera et animera le comité de pilotage. Il bénéficiera du support technique et de la connaissance filière de SPACE AERO.



PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES : une PHASE 2 pragmatique et ambitieuse, individuelle et collective



88 - 23.09.2021



Commentaires sur le budget prévisionnel :

Zoom sur quelques postes de dépenses (budget complet en annexe) :

Coûts RH pour l'animation et le pilotage de l'action ainsi que l'accompagnement collectif de la grappe : 1 ETP soit 74 843€

Frais de communication et de déplacement : 6 000€

Prestataire externe accompagnement individuel des PME (SPACE AERO) : 76 000€

Coût total 175 641€ Hors contributions en nature

Subvention demandée à la Métropole AMP : 40 000€

Durée prévisionnelle de l'action :

Durée = 12 mois, pour une action dynamique et au rythme des enjeux environnementaux + et guichets de financement pour les entreprises

Date = 01/01/2022 au 31/12/2022 pour concentrer ces Grappes Pilotes sur 2022

Rythme = 5 Réunions Grappe « trimestrielles » (Lancement M0 / M3 / M6 / M9 / Clôture M12) avec partage d'avancement + groupes de travail « actions collectives » + présentation – discussion d'une thématique – clef de la « Performance Environnementale d'Entreprise »

Entreprises ciblées :

. **Une grappe aéronautique** constituée d'un grand donneur d'ordre, et de 5 PME principalement localisées sur le territoire la **Métropole AMP**

. **Une grappe spatiale** constituée d'un grand donneur d'ordre, et de 4 ou 5 PME principalement localisées sur le **territoire de la CASA**

En plus de ces grappes pour lesquelles un accompagnement spécifiquement sera mis en place, l'ensemble des entreprises des filières aéronautiques et spatiales en Région Sud seront mobilisées et sensibilisées (dont la trentaine ayant répondu aux questionnaires de la phase 1 EIT SAFE).

Livrables :

Le bénéficiaire s'engage à établir un rapport d'exécution final de l'action, accompagné des pièces suivantes :

- Compte rendus établis à l'issue de chaque comité de pilotage de l'action ;
- Liste des entreprises participantes avec mention des données suivantes : raison sociale, commune, effectif, dernier CA, motivations pour participer à l'action ;
- Résultats d'(des) enquête(s) sur les retombées de l'action.

Budget prévisionnel action EIT Performance Environnementale SAFE 2022				
Intitulé des dépenses	2022		2022	
	€ HT		€ HT	%
60 - Achats	20 223		74 - Subventions	85 000
604 - Etudes et prestations diverses	20 000		Etat	
605 - Achats de matériels, équipements				
606 - Achats .. fournitures	223			
607 - Achats de marchandises				
61 - Services extérieurs	4 900		Union Européenne	
611 - Sous traitance générale				
613 - Locations bureaux	2 608			
614- Charges locatives				
615-Entretiens et maintenance	1 999		Région	30 000 13,15%
616 - Assurance	294			
617 - Etudes et recherche			Aix Marseille Métropole	15 000 17,65%
618 - Divers				
62 - Autres services extérieurs	15 517		ADEME	30 000 35,29%
621-Personnels extérieurs à l'entreprises	5 438			
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 545		Département 05	0
623 - Publicité, public., relations publiques	1 667			
625 - Déplacements, missions et réceptions	1 667		Grand Avignon	10 000 11,76%
626 - Frais postaux et frais de télécom.	201			
625-Concours divers et cotisation			Total des financements publics	85 000 100,00%
64 - Charges de personnel	62 648		Autofinancement	19 180 22,56%
641 - Rémunérations de personnel	41 348		Participation PME	
645 - Charges sociales	21 300		Participation GIFAS	
648-Taxes sur les salaires	540		Participation GG	
			Autres fonds	
65 - Autres charges de gestion courante			Participation ponctuelle PME	
66- Charges financières			Recettes hors contributions	104 180
661 - Charges d'intérêts			Contributions en nature	60 000
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	891		Valorisation du bénévolat	
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions	891		Mise à disposition de personnels	60 000
Dépenses hors contributions	104 180		Prestations	
Emplois des contributions en nature	60 000			
Bénévolat				
Mise à disposition de personnels	60 000			
Prestations				
Total dépenses	164 180		Total ressources	164 180